



PREFECTURE DES ALPES-MARITMES

NICE, LE 09 SEP. 2024

CABINET DU PREFET
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITMES
B.P N° 99
06271 VILLENEUVE-LOUBET CEDEX

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE
LA COORDINATION OPERATIONNELLE

AFFAIRE SUIVIE PAR : CNE DA CRUZ

LE PREFET DES ALPES - MARITMES

Arrêté S.D.I.S. N° 244859

Fixant la liste d'aptitude opérationnelle des agents spécialisés en « cynotechnie - recherche de personnes ensevelies » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes pour l'année 2024 (CYN-RPE)

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi N° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;

VU le décret N° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des sous officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU le décret N° 2016-2008 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

VU l'arrêté du 05 janvier 1988 relatif aux conditions d'obtention du brevet national de Maître-Chien d'Avalanches ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

VU l'arrêté du 6 mai 2000 modifié fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU l'arrêté du 22 août 2019 modifié relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

VU le guide de doctrine opérationnelle de novembre 2022 relatif à l'engagement des équipes cynotechniques ;

SUR proposition du directeur départemental du service d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} :

Sont inscrits sur la liste d'aptitude opérationnelle de la section opérationnelle spécialisée « Cynotechnie - recherche de personnes ensevelies » du service départemental d'incendie et de secours des Alpes Maritimes pour l'année 2024 les personnels figurant dans les listes annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

L'arrêté préfectoral n° 242287 du 22 mai 2024 est abrogé.

ARTICLE 3 :

Monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, et Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

**Pour le préfet,
Le sous-préfet, directeur de cabinet
CAB 4576**

Benoît HUBER



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Cynotechnie

Recherche de Personnes Ensevelies – Décombres (RPED)

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE	CHIEN
-----------	-------	-----	--------	----------	-------

4858	Adc	BLANQUART	Hervé	Conseiller technique	PEPPER
11322	Sch	MENNESON	Julien	Chef d'unité	RESCUE

4536	Adc	LOPEZ	Sébastien	Conducteur	RIO
11354	Sch	MELIS	Thibaud	Conducteur	NITRO
17956	Cch	MICHOT	Élodie	Conducteur	R'WIK
9237	Sgt	NARI	Jérôme	Conducteur	ROC

Liste d'aptitude arrêtée à 6 sapeurs-pompiers le 1^{er} juillet 2024



Liste d'aptitude opérationnelle 2024

GROUPEMENT FONCTIONNEL DE LA COORDINATION OPÉRATIONNELLE

Cynotechnie

Recherche de Personnes Ensevelies – Avalanches (RPEA)

MATRICULE	GRADE	NOM	PRÉNOM	APTITUDE	CHIEN
11789	Sch	BORRELLY	Nicolas	Maître-chien	RIO
14329	Sap	LEOPOLD	Stéphane	Maître-chien	ONEY

Liste d'aptitude arrêtée à 2 sapeurs-pompiers le 1^{er} janvier 2024